

# **COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY**



Le 8 octobre 2018 à 20h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 03 octobre 2018 – Nombre de membres 44 – Présents 28

## **Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE sur Sarthe et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, JAHIER Eliane, HERVÉ Jean-Pierre, ATANI Béatrice, DUSACRE Luc, MOGUET Françoise, LEDERNET Christian, CHERRE Christelle, ANIS Didier, BÉRON Michel, adjoints,

ANIS Odile, BROSSIER Sandrine, COURNIL Véronique, DE RICHEMONT Xavier, DEFOIS Christine, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, GILBERT André, GOUJON Anne, JUBEAU Jean-Louis, LETHIELLEUX Joëlle, MAISON Jenny, MARTIN Denis, SUREAU Anita, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** BACHELOT Elisabeth (pouvoir à CURNIL Véronique), DRION Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian), FREULON Véronique (pouvoir à GILBERT André), GIRARD Jean-François (pouvoir à CLEMOT Dany), RENON Sandrine (pouvoir à MOGUET Françoise), STAHL Carole (pouvoir à LECOURT Sylvie).

**Absents excusés :** DE MIEULLE Jeanne-Marie, MANDALE Christopher.

**Absents :** CHAILLOUX Nicolas, CLERGEAUD Jean-François, COQUEREAU Thierry, GUIARD Jérôme, PORTIE Jérôme, ROUSSEAU Marcel, TURQUAIS Jean-Maximilien, ZIMMERMANN Valérie. Monsieur DE RICHEMONT Xavier a été désigné comme secrétaire de séance.

## **COMPTE-RENDU DU 8 OCTOBRE 2018**

### **1) Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2018:**

Approbation à l'unanimité.

### **2) CCALS – Compétence assainissement – Rapport annuel 2017 du service public d'assainissement non collectif (SPANC):**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce rapport établi par la CCALS.

Le présent rapport est consultable en Mairie par tout administré.

### **3) CCALS – Compétence assainissement – Rapport annuel 2017 du service public d'assainissement COLLECTIF :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce rapport établi par la CCALS.

Le présent rapport est consultable en Mairie par tout administré.

### **4) Projet de construction d'une déviation à DAUMERAY entre la RD135 et le rond point de la RD 859 :**

Une présentation est effectuée par M. Jean-Luc DAVY du projet de construction d'une voirie de déviation entre la RD 135 venant de Notre Dame du Pé et le rond-point de la RD 859 à DAUMERAY.

Cette déviation permettrait à l'entreprise SIAM d'installer un bâtiment de 12.000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 25.000 m<sup>2</sup> situé dans la zone du Grand Clos.

Ce projet relève de la compétence intercommunale et devrait de ce fait être financé par la CCALS.

Une attention toute particulière devra être apportée au volet paysager et environnemental de ce projet.

### **5) Versement d'un fonds de concours annuel au SIEML pour les opérations de dépannage de l'éclairage public pour la période de septembre 2017 à août 2018:**

Le conseil municipal accepte le versement d'un fonds de concours au SIEML d'un montant

de 3 027,23 € TTC au titre des opérations de dépannage de l'éclairage public.

**6) Redevance d'occupation du domaine public gaz 2018 – RODP 2018 :**

Le conseil municipal fixe à 372,00 € le montant de la redevance d'occupation du domaine public qui devra être versée en 2018 par GRDF.

**7) Vote des tarifs 2019 du camping le Moredena :**

Dans le cadre du contrat de concession confié à l'entreprise LT CAMP, le conseil municipal accepte la tarification 2019 proposée par le gestionnaire.

Cette tarification est présentée en annexe.

**8) Admission en non valeur de créances éteintes :**

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de titres émis en 2013 pour un montant total de 276,49 €.

**9) Budget général de la Commune 2018 – Décision Modificative N°3 :**

Le conseil accepte la décision modificative suivante :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Libellé	Montant		Chapitre	Libellé	Montant	
Compte		Chapitre	Compte	Compte		Chapitre	Compte
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
014	<b>Atténuation de produits</b>	<b>1 606,00</b>		73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 106,00</b>	
739223	Prélèvement FPIC		1 606,00	73223	Versement FPIC		4 106,00
	BUDGET ASSAINISSEMENT DE CHEMIRE						
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 500,00</b>					
	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		4 500,00				
6574			4 500,00				
658	Charges diverses de gestion courante		- 2 000,00				
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT</b>	<b>4 106,00</b>			<b>TOTAL RECETTES DE FONCT</b>	<b>4 106,00</b>	
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>208 - VOIRIE ET MATERIEL CHEMIRE DAUMERAY MORANNES</b>	<b>- 7 000,00</b>					
2151	Réseaux de voirie		- 7 000,00				
	<b>189 - CIMETIERE DE MORANNES</b>	<b>7 000,00</b>					
21316	Equipements du cimetière		7 000,00				
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**10) Travaux d'enfouissement des réseaux BT, éclairage public et télécom à CHEMIRE SUR SARTHE – Demande de fonds de concours auprès de la CCALS :**

Par délibération en date du 11 décembre 2017 le Conseil Municipal acceptait la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom à CHEMIRE SUR SARTHE

Le Conseil Municipal sollicite de la CCALS l'affectation du fonds de concours 2018 pour un montant de 65.235 € à cette opération.

**11) Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet:**

Le Conseil Municipal autorise la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 en remplacement du Contrat Avenir existant au sein des services techniques.

**12) Site internet de la commune :**

Une présentation succincte est faite par Jean-Luc DAVY du site internet développé pour la commune nouvelle sur un modèle AMF. Le conseil municipal regrette que le site proposé ne soit pas plus avancé et n'ait pas été présenté auparavant. Il demande que l'ensemble des sites existants soit étudié en commission communication pour présenter un comparatif lors du prochain conseil de novembre.

**13) Demande de subvention de l'Association LACS (Loisirs, Arts, Culture et Sports) de DAUMERAY :**

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 2 500 € à l'Association LACS de DAUMERAY à la place de l'association DHD (Daumeray Histoire Découverte). Cette subvention est destinée au financement de deux services civiques travaillant actuellement sur le projet de mise en valeur du lavoir et de création du parcours d'interprétation à DAUMERAY.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray  
Affichage le 15 octobre 2018.

Le Maire,  
Gilbert KAHN.

ANNEXE A LA DCM N° 2018 – 081 EN DATE DU 8 OCTOBRE 2018

TARIFS 2019

Tarifs nuit en euros			01-04-05/04 12/05-28/05 10/06-28/06 08/09-27/10			06/04-11/05 29/05-09/06 31/08-07/09			29/06-05/07 24/08-30/08			06/07-12/07			13/07-26/07 17/08-23/08			27/07-02/08			03/08-16/08		
			1 nuit minimum* (hors week-end de ponts, voir ci-dessous) Jour d'arrivée libre									3 nuits minimum Jour d'arrivée libre			1 semaine minimum Du samedi au samedi								
			7 = 5						7=6														
			tere nuit	nuit supl	semaine	tere nuit	nuit supl	semaine	tere nuit	nuit supl	semaine	tere nuit	nuit supl	semaine	tere nuit	nuit supl	semaine	tere nuit	nuit supl	semaine	tere nuit	nuit supl	semaine
ungalow toilé*	4 pers	éco	40	29	156	45	32	173	50	35	225	65	37	287	70	38	298	72	39	308	75	40	315
ungalow toilé*	5 pers	éco	45	32	173	50	35	190	55	38	245	70	40	310	75	43	333	77	44	341	80	45	350
idge sur pilotis	4 pers	Confort	62	40	222	67	43	239	72	46	302	85	48	373	90	51	396	92	52	404	95	53	413
ih 2ch	4/8 pers	Standard	75	50	275	80	53	292	85	56	365	99	58	447	104	61	470	106	62	478	110	67	512
ih 3ch	6/8 pers	Standard	105	67	373	110	70	390	115	73	480	120	75	570	125	78	593	127	79	601	130	83	628
ih 2ch	4/8 pers	premium	90	62	338	95	65	355	100	68	440	105	70	525	110	73	548	112	74	556	115	78	583
ih 3ch	6/8 pers	premium	120	75	420	125	78	437	130	81	535	135	83	633	140	86	656	142	87	664	145	88	673

\* à compter du 30 avril et jusqu'au 29/09

Ponts : week-end Pâques (20/04-22/04) : 2 nuits minimum  
week-end Ascension (30/05-02/06) : 3 nuits minimum  
week-end Pentecôte (08/06-10/06) : 2 nuits minimum

ANNEXE A LA DCM N° 2018 – 081 EN DATE DU 8 OCTOBRE 2018

TARIFS 2019

Tarifs par nuit en euros	01/04-28/06 01/09-27/10	29/06-12/07 17/08-31/08	13/07-16/08
	<b>7 = 6</b>		
forfait confort*	14,00 €	15,00 €	18,00 €
forfait nature**	11,00 €	12,00 €	15,00 €
forfait randonneur***	7,00 €	8,00 €	10,00 €
pers suppl 12 ans et +	3,50 €	4,00 €	4,50 €
pers suppl 3-11 ans	2,50 €	2,70 €	3,00 €
Enfant -3 ans	gratuit	gratuit	gratuit
électricité 16 Ampères	3,60 €	3,60 €	3,60 €
véhicule supp	2,00 €	2,00 €	3,00 €
garage mort	3,00 €	3,00 €	5,00 €
animal	2,00 €	2,00 €	3,00 €
visiteur	2,50 €	2,50 €	2,50 €

\* 1 empl, 2 pers, électricité 16A, 1 véhicule

\*\* 1 empl, 2 pers, 1 véhicule

\*\*\* 1 empl, 1 pers, arrivée après 18h, départ avant 10h

Bivouacs tarif a la nuit

Tente Bivouac		01/04 au 09/05 01/09 au 27/10	10/05 au 06/07	07/07 au 31/08
forfait rando sans petit déj	1 pers	23	28	32
forfait rando sans petit déj	2 pers	30	36	42
forfait nuit avec petit déj	1 pers	31	36	40
forfait nuit avec petit déj	2 pers	46	52	58
<b>Cabane Bivouac 3 personnes minimum</b>				
forfait rando sans petit déj	3 pers	56	67	75
forfait rando sans petit déj	4 pers	63	75	85
forfait rando sans petit déj	5 pers	70	83	95
forfait rando sans petit déj	6 pers	77	91	105
forfait rando sans petit déj	7 pers	84	99	115
forfait rando sans petit déj	8 pers	91	107	125
forfait nuit avec petit déj	3 pers	80	91	115
forfait nuit avec petit déj	4 pers	95	107	133
forfait nuit avec petit déj	5 pers	110	123	151
forfait nuit avec petit déj	6 pers	125	139	169
forfait nuit avec petit déj	7 pers	140	155	187
forfait nuit avec petit déj	8 pers	155	171	205

ANNEXE A LA DCM N° 2018 – 081 EN DATE DU 8 OCTOBRE 2018

TARIFS 2019

OFFRES

5% de remise pour un séjour de 2 semaines

10% de remise pour un séjour de 3 semaines ou plus

7=6

7=5

early booking 15%

toute l'année, tous types de séjours

toute l'année, tous types de séjours

périodes et types d'hébergements concernés, voir onglets tarifs

périodes et types d'hébergements concernés, voir onglets tarifs

pour tous séjours minimum 1 semaine réservés avant le 31 mars

SUPPLEMENTS

acompte

taxe de séjour

frais de réservation

30% du montant du séjour

0,55€/nuit/pers de + de 18 ans

10 €

OPTIONS

forfait ménage

draps jetables

barbecue

kit bébé (chaise haute + lit parapluie)

réfrigérateur

assurance annulation (campez couvert)

départ prolongé jusqu'à 18h

50€/séjour

8€/lit/séjour

2€/jour, 10€/semaine

4,50€/nuit, 25€/semaine

5€/nuit, 30€/semaine

3% du séjour

15€/séjour

applicable pour tous les locatifs (sauf tente bivouac et cabane bivouac)

applicable pour tous les locatifs (sauf tente bivouac et cabane bivouac)

applicable pour tous les locatifs et les emplacements

applicable pour tous les locatifs et les emplacements (sauf tente bivouac)

applicable pour tous les emplacements

applicable pour tous les locatifs et les emplacements

applicable pour tous les locatifs et les emplacements du 01/04 au 29/06 et du 31/08 au 27/10